

13310/16

(OR. en)

PRESSE 52
PR CO 51

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3493^e session du Conseil

Affaires étrangères

Questions liées au commerce

Luxembourg, le 18 octobre 2016

Président **Peter ŽIGA**
Ministre de l'économie

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Accord commercial avec le Canada

AUTRES POINTS APPROUVÉS

néant

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Accord commercial avec le Canada

Le Conseil a débattu de la signature et de l'application provisoire de l'accord économique et commercial global avec le Canada (AECG). Cette session a constitué une étape importante en vue de la résolution des problèmes en suspens et de l'obtention d'un accord commun.

Les ministres ont exprimé un soutien massif en faveur de cet accord, un seul État membre faisant part de ses préoccupations sur le fond. La Roumanie et la Bulgarie ont également subordonné leur accord à la confirmation par le Canada de sa position en ce qui concerne la question de la réciprocité en matière de visas. La présidence et la Commission poursuivront les travaux en vue de parvenir à un accord complet aussi rapidement que possible.

La signature de l'AECG est une priorité pour l'UE. Elle permettra de renforcer et d'approfondir les relations que l'UE entretient avec le Canada.

L'AECG est un accord de commerce progressif et moderne, qui fixe des normes élevées pour la protection des consommateurs, de l'environnement et des travailleurs. Il supprimera plus de 99 % des droits de douane qui pèsent actuellement sur les échanges commerciaux entre l'UE et le Canada. Il comprend des dispositions sur l'accès au marché des biens, des services, des investissements et des marchés publics, ainsi que sur les droits de propriété intellectuelle, les mesures sanitaires et phytosanitaires, le développement durable, la coopération en matière de réglementation, la reconnaissance mutuelle, la facilitation des échanges, la coopération sur les matières premières, le règlement des différends et les obstacles techniques au commerce.

Le 5 juillet 2016, la Commission a proposé que l'accord soit signé et conclu en tant qu'accord "mixte". Cela signifie que, du côté de l'UE, il doit être signé à la fois par l'UE et par les États membres, et ratifié par l'ensemble des parlements nationaux et régionaux concernés.

L'accord ne sera appliqué à titre provisoire que lorsque le Parlement européen aura donné son approbation à sa conclusion, dans l'attente de sa ratification par tous les États membres. L'application provisoire concernera essentiellement les dispositions relevant de la compétence exclusive de l'UE.

[Texte de l'accord économique et commercial global UE-Canada](#)

[Page web de la Commission sur les échanges commerciaux avec le Canada](#)

[Site web du Conseil: Accords commerciaux de l'UE](#)

AUTRES POINTS APPROUVÉS

néant
